

ANNEXE ANNUELLE FINANCIERE AU REGLEMENT INTERIEUR  
CVX - ANNEE 2022-23

**Contributions annuelles :**

*Quelques repères en fonction du revenu*

Quelques Situations	Revenu fiscal de référence	Contribution nominale 1%	Sur 10 mois	Sur 12 mois
SMIC annuel net 2021 - 1 personne	18 655 €	<b>186 €</b>	18,60€	15,50 €
Revenu moyen annuel	20 000 €	<b>200 €</b>	20 €	16 €
Autres Revenus	40 000 €	<b>400 €</b>	40 €	33 €
	80 000 €	<b>800 €</b>	80 €	66 €

*Afin de couvrir les frais incompressibles de la Communauté (revue et assurance), une participation minimale de 25 € par an est demandée à chacun des membres, y compris pour les membres en équipe découverte.*

**Indemnisation pour l'accompagnement ou les interventions spécifiques :**

Indemnité annuelle des religieux et prêtres diocésains

Assistants de Grande Région : 3 000 euros/an  
Assistants régionaux : 3 000 euros/an  
Accompagnateurs : 300 euros/an

Indemnité journalière des accompagnateurs religieux de retraites

Barème Conférence des Évêques de France (2020)

<https://www.paris.catholique.fr/baremes-administratifs.html>

Intervention d'une heure + messe et homélie	71 euros (53+18)
Conférence, exposé au cours d'une soirée	96 euros
Journée de recollection (2 interventions, messe homélie)	131 euros
Week-end (halte spirituelle, retraite...)	181 euros
Retraite ou session de plusieurs jours	115 euros par jour de retraite

**Remboursement de frais (2022/23) :**

*Cette rubrique s'applique aux sessions, formations, réunions de travail effectuées pour le service de la Communauté par les personnes chargées de l'encadrement ou de l'animation de l'activité).*

*CVX adopte le barème retenu pour les bénévoles, abandonnant le remboursement de leurs frais au bénéfice de leur association – ce taux est fixé par la loi de finances de l'année en cours, conformément à l'instruction fiscale BOI 5 B-11-12.*

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1132.xhtml>

Indemnité kilométrique automobiles : 0,324 euros /km, péages en plus. (Sur DRF)